

Intitulé de l'UE	Droit public I
Section(s)	- (4 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Audrey HERNE	50	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit pénal I	25h	Audrey HERNE
Droit public I	25h	Audrey HERNE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit pénal I : 20h de théorie, 5h d'exercices/laboratoires
Droit public I : 25h de théorie

Langue d'enseignement
Droit pénal I : Français
Droit public I : Français

Connaissances et compétences préalables
Nihil

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. ◦ Pratiquer avec diplomatie l'observation, l'empathie et l'écoute active • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique ◦ Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue. • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Situer son action dans le contexte des faits, des institutions socio-économiques et politiques et des publics concernés ◦ Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit ◦ Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion ◦ Développer un esprit de synthèse ◦ Actualiser l'information, en vérifier la pertinence dans un contexte donné

- S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.
 - Organiser son travail afin de respecter les délais
 - Déterminer les priorités
- S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
 - Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Objectifs de développement durable



Éducation de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de cette unité, l'étudiant sera capable de :

- d'analyser dans une situation pénale les principes généraux qui gouvernent le droit pénal.
- Situer et comprendre l'évolution étatique de notre pays
- d'adopter un positionnement critique

Contenu de l'AA Droit pénal I

Définition du droit pénal (et aspects historiques), Sources du droit pénal Définition et particularités des « crimes » (articles 1 à 19), Définition et particularités des « délits » (articles 25 et 38), Définition et particularités des « contraventions » (article 28), Concepts de correctionnalisation et de contraventionnalisation, Eléments constitutifs des infractions (dol, dol spécial, éléments matériels, légalité), La loi pénale dans le temps (article 2) + prescription de l'action publique (articles 20 à 26 TPCPP), La loi pénale dans l'espace (articles 3 et 4, + articles 6 à 14 du TPCPP), Application du droit pénal aux personnes morales (articles 5 et 7bis)

Contenu de l'AA Droit public I

Définition du droit public /Différentes branches du droit public /les Concepts et outils à maîtriser pour aborder le droit public belge

comme les notions de démocratie, Etat, citoyen, souveraineté, Etat de droit, Institutions, compétence territoriale, les organes, normes et autres;/Contexte historique dans lequel, le Belgique a été fondée, Les sources du droit public, La Constitution belge, nature, principes, analyses d'articles en particulier, procédure de révision, évolution /Institutions, au niveau fédéral, Chambre des représentants, Sénat, composition, modes et conditions de désignation des membres, pouvoirs, normes, le Pouvoir exécutif, le Chef de l'Etat, le gouvernement (composition, pouvoirs), relations entre le Parlement fédéral et le Pouvoir exécutif au regard de la constitution/ Institutions au niveau des Entités fédérées, les Parlements, composition, modes et conditions de désignation des membres, pouvoirs, normes et les Exécutifs -composition, les pouvoirs, relations entre les parlements des entités fédérées et les exécutifs /Institutions des Entités décentralisées -Provinces -les organes, les normes ;Communes -organes, les normes /Les Normes et le principe de la hiérarchie des normes et ses conséquences .

Méthodes d'enseignement

Droit pénal I : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, étude de cas

Droit public I : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, activités pédagogiques extérieures, étude de cas

Supports

Droit pénal I : syllabus, notes de cours

Droit public I : syllabus, notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Droit pénal I

- « Revue de droit pénal et de criminologie », Bruxelles, La charte, Mensuel
- VANDERMEERSCH, D., Eléments de droit pénal et de procédure pénale, Bruxelles, La charte, 2015.
- KUTY, Fr., Principes généraux du droit pénal belge, I ; La loi pénale, Bruxelles, Larcier 2007
- COLLETTE- BASECQZ, N., Manuel de droit pénal général, 3ème édition, Liège, Anthémis, 2016.
- VANDERMEERCH, D., Le droit pénal et la procédure pénale, Édition de la Charte, Bruxelles, 2013

Ressources bibliographiques de l'AA Droit public I

- MABILLE, X., Nouvelle histoire politique de la Belgique, CRISP, 2003
- BEHRENDT, Ch., BOUHON, F., Introduction à la théorie générale de l'Etat, Bruxelles, Larcier, 2008
- A. GERLACHE, A., VANDE LANOTTE, J., UYTENDAELE, M., BRACKE, S., GOEDERTIER G., La Belgique pour débutants, Bruxelles, La Charte, 2009
- UYTENDAELE, M., Trente leçons de droit constitutionnel, Liège, Anthémis, 2020
- LEJEUNE, Y., Droit constitutionnel belge, Bruxelles, Larcier, 2017

--

Évaluations et pondérations	
Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Droit pénal I : 50% Droit public I : 50%
Langue(s) d'évaluation	Droit pénal I : Français Droit public I : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Droit pénal I :	
Examen écrit 100%	
Méthode d'évaluation de l'AA Droit public I :	
Examen écrit 100%	

Année académique : **2023 - 2024**